COMMUNE DE CAMBLANES ET MEYNAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour le projet « Quartier intergénérationnel - Garnouilleau »

Par arrêté n°121.2018 en date du 24 septembre 2018, le Maire de Camblanes et Meynac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Camblanes et Meynac pour pouvoir permettre la réalisation du projet « Quartier intergénérationnel - Garnouilleau »

A cet effet, Madame Carole ANCLA, Conseillère juriste, a été désignée comme commissaire-enquêteur par le président du Tribunal administratif de Bordeaux.

L'enquête se déroulera en mairie du 15 octobre 2018 au 16 novembre 2018 aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; Le samedi : de 10 h à 12 h

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : www.camblanes-et-meynac.fr

Le dossier comprend le rapport des incidences environnementales Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante :
http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie aux jours et heures suivants : Lundi 15 octobre 2018 - de 9 h à 12 h ; Samedi 27 octobre 2018 - de 10 h à 12 h ; Mercredi 7 novembre 2018 - de 14 h 30 à 17 h 30 ; Vendredi 16 novembre 2018 - de 14 h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : plu-projetgarnouilleau@gmail.com (L'adresse mail sera accessible du 15 octobre 2018 à 9 h au 16 novembre 2018 à 18 h)

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de la commune.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal pourra prendre une délibération prononçant la déclaration de projet et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune.

Le Maire, Jean-Philippe GUILLEMOT

810329-0

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L123-1 et suivants du Code de l'Environnement

Objet : Enquête publique relative au projet de lotissement d'activités Galaxie IV, mené par La Fabrique de Bordeaux Métropole (LA FAB 60-64 rue Joseph Abria 33000 bordeaux) au titre d'une concession d'aménagement concédée par Bordeaux Métropole, situé avenue de Mazeau à Saint-Médard en Jalles, ayant pour objet de développer une offre foncière et immobilière à destination des entreprises, notamment celles appartenant à la filière Aéronautique / Spatial / Défense (ASD).

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, le dossier de demande de permis d'aménager n°PA3344918Z0002, l'avis de l'autorité environnementale consultée au titre du permis d'aménager et la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale. Au terme de l'enquête publique, le Maire de Saint-Médard-en-Jalles, autorité compétente en droit des sols, statuera sur le Permis d'Aménager n° PA3344918Z0002 déposé par La Fabrique de Bordeaux Métropole. Les modalités de l'enquête publique sont définies par l'arrêté municipal n° A 18_153 en date du 19/09/2018.

L'enquête publique sera ouverte le **17 octobre 2018 pour une durée de 34 jours consécutifs, soit jusqu'au 19 novembre 2018 inclus.**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique au format papier ou au format numérique sur un poste informatique dédié, à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (tél. 05 56 57 40 40) selon les horaires suivants : lundi de 13 h à 17 h 30 ; mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; mercredi de 8 h 30 à 17 h 30 ; jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles http://www.saint-medard-en-jalles.fr - rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en format papier disponible à l'Hôtel de Ville de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (tél. 05 56 57 40 40) selon les horaires suivants : lundi de 13 h à 17 h 30 ; mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; mercredi de 8 h 30 à 17 h 30 ; jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 ; vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30,

- ou par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante enquetepublique-galaxie4@saint-medard-en-jalles.fr (pièces jointes : 5 Méga-Octets maximum),

- ou encore par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Médard-en-Jalles Place de l'Hôtel de Ville CS 60022 33167 Saint-Médard-en-Jalles Cedex à l'attention du Commissaire enquêteur - Galaxie IV.

Ces observations et propositions seront tenues à la disposition du public en Mairie, et sur le site internet de la Ville pour celles adressées par mail (rubrique « enquêtes publiques »).

Monsieur Pierre PECHAMBERT (Colonel de l'armée de terre à la retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, se tiendra à disposition du public en l'Hôtel de Ville de Saint-Médard-en-Jalles au cours des permanences suivantes : le mercredi 17 octobre 2018, de 11 h à 13 h ; le jeudi 25 octobre 2018, de 15 h à 17 h ; le vendredi 2 novembre 2018, de 10 h à 12 h ; le samedi 10 novembre 2018, de 10 h à 12 h ; le mercredi 14 novembre 2018, de 15 h à 17 h ; le lundi 19 novembre 2018, de 15 h 30 à 17 h 30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles et sur le site internet : http://www.saint-medard-en-jalles.fr rubrique « enquêtes publiques » pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

830331-0

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

COMMUNE DE QUINSAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme

Par arrêté n°52/2018 en date du 26 septembre 2018, le maire de Quinsac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de modification n° 1 du PLU de Quinsac.

A cet effet, Monsieur Nicolas SOUCHAUD, Chef de projet immobilier, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 15 octobre 2018 au 16 novembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 8 h 30 - 12 h /15 h -19 h
- Mardi/Jeudi/Vendredi : 8 h 30 - 12 h / 15 h - 18 h
- Mercredi : 8 h 30 - 12 h

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : https://www.quinsac33.com

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- Le lundi 15 octobre 2018 de 8 h 30 à 12 h
- Le jeudi 25 octobre 2018 de 8 h 30 à 12 h
- Le lundi 5 novembre 2018 de 15 h à 18 h
- Le vendredi 16 novembre 2018 de 15 h à 18 h

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de modification du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou reçues en mairie par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : urbaquinsac@orange.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête.

Le maire

810334-0

SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE

Publication effectuée en application des articles L 141-1, L 141-2, L 141-3 et 142-3 du Code Rural

La SAFER Aquitaine-Atlantique se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CADILLAC-EN-FRONSADAIS : 5 ha 61 a 95 ca - Le Château

MONTAGNE : 1 a 75 ca - Champs de Malangin

SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG : 1 ha 04 a 50 ca - Les Joncasses

SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE : 21 ha 35 a 27 ca - Au bout du monde - Au Domaine - Au pré rousseau - Champ du bout du monde - Le Bouscat - Le Pouyau - Meillac Nord - Meillac-Sud - Perinievre - Peychevrol

COUQUEQUES : 1 ha 15 a 90 ca - Les Turcs - Sablons

PAUILLAC : 27 a 62 ca - Le Bas de la Croix

SAINT-SAUVEUR : 1 ha 20 a 33 ca - A la Grave - Deves Sud - Les Goupilleyre

LE FIEU : 15 a 40 ca - Les Roudiers

PREIGNAC : 8 a 26 ca - Le Maou 1 ha 89 a 62 ca - Clos du Puch

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/10/2018 à SAFER Aquitaine-Atlantique, 16 Avenue de Chavailles CS 10235 - 33520 BRUGES Cedex , Tél.: 05 56 69 29 99, où des compléments d'information peuvent être obtenus.

810335-0

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SELARL DOCTEUR SEBASTIEN LEOTURE**

FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée à capital variable de chirurgien-dentiste

CAPITAL : 8.000 euros

SIEGE : Centre Commercial Le Clos Montesquieu 33700 MERIGNAC

OBJET : Exercice de la profession de chirurgien-dentiste

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Gérant : M. Sébastien LEOTURE demeurant 8 rue de Beyreman 33520 BRUGES

IMMATRICULATION : au RCS de Bordeaux sous la condition suspensive de la formalité d'inscription au Tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes de la Gironde.

Pour avis,

18EJ05332

CONSTITUTION SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/09/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale : **SZ TOILETTAGE ET BIEN ETRE ANIMAL**

Siège social : 314 Avenue Thiers, 33100 Bordeaux

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : Prestations de toilettage, services animaliers, négoce de produits de soins, d'hygiène, de beauté et d'accessoires pour animaux

Président : Madame Sandrine ZACHARIAS demeurant : 314 Avenue Thiers, 33100 Bordeaux

élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Monsieur Olivier GOLLETTE demeurant : 6 Rue Reinette, 33100 Bordeaux

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bordeaux

18EJ05335